

DEMANDE D'INSCRIPTION 2008/2009 – CAVEJ ou CAVEJ/CNED

NOM * :

PRENOM :

(* de jeune fille pour les femmes mariées)

- VALIDATION de titres d'acquis professionnels
 TRANSFERT complet partiel
 DEROGATION A LA REGLE DES 3 INSCRIPTIONS
 REINSCRIPTION A PARIS 1
après interruption d'études en cours de **L1, L2**

INSCRIPTION SOLLICITEE (*)

Licence en droit |__|
(préciser 1^{er}, 2^e ou 3^e année)

Capacité en droit : 1^{ère} année ou 2^{ème} année

U.F.R. |_2_|_6_|

Maîtrise en droit CAVEJ U.F.R. 01 (option droit public)

U.F.R 05 (option droit privé) ou (Option droit des Affaires)

Date :

Signature :

ATTENTION ! ATTESTATION POUR LES ETUDIANTS EN COURS D'ETUDES EN L1 et L2

J'atteste sur l'honneur avoir pris 1 2 3 4 et plus (1)

A, le / / 200...

(1) Entourer le chiffre choisi

Signature :

AVEZ VOUS DEMANDE UNE INSCRIPTION DANS UNE AUTRE DISCIPLINE A PARIS 1 OUI ou NON LAQUELLE ?

RESERVE A L'UNIVERSITE

AVIS PEDAGOGIQUE DE L'U.F.R.

DEROGATION A LA REGLE DES 3 INSCRIPTIONS

Favorable

Défavorable

TRANSFERT

Favorable

Défavorable

PROPOSITION DE VALIDATION EN :

{ 1^{ère} année

Capacité en droit { 2^{ème} année

L1

L2

OU

L2 (avec obligation d'études et d'examen de L1) : 1^{er} semestre

2^{ème} semestre

Introduction au droit

Droit de la famille

droit constitutionnel

La constitution de la v^o république

L3

OU

L3 avec obligation d'études (voir ci-dessous)

MAITRISE CAVEJ

OU

MAITRISE CAVEJ avec obligation d'études (voir ci-dessous)

OBLIGATION d'études et d'examen :

Motivation de l'avis si refus (à préciser obligatoirement) :

A Paris, le

Le Responsable de la Commission Pédagogique de l'U.F.R. :

Inscription autorisée pour 2008 / 2009

Licence |__| MAITRISE |__| U.F.R. |__|__|

(1^{er}, 2^e ou 3^e année)

(ou capacité en droit)

L2 (avec obligation d'études de L1) |__|

Code diplôme |__|__|__|__|

Convoqué pour l'inscription administrative le |__|__|__|__|__|

A Paris, le / / 200...

Inscription refusée

A Paris, le / / 200...

N.B. : IL NE SERA DELIVRE AUCUN DUPLICATA DE CETTE DECISION

Autorisation définitive d'inscription confirmée le : |__|__|__|__|__|

(*) cf. instructions – Notice explicative

DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission, dûment remplie, est transmise à la **commission pédagogique pour décision**. La notification de la **décision d'acceptation ou de rejet est adressée par courrier** à l'étudiant dès que celle-ci est connue du service.

Le dépôt du dossier **n'est pas une PREINSCRIPTION**. Seule la **décision d'acceptation autorise l'inscription à l'université de Paris 1**.

CALENDRIER DES OPERATIONS D'INSCRIPTION

Par transfert, validation de diplômes et titres

Tout dossier incomplet sera retourné à l'intéressé systématiquement

RETRAIT DES DOSSIERS :

- Régime normal du 2 au 27 juin 2008
- CAVEJ ou CNED (validations) du 2 juin 2008 au 31 octobre 2008

DEPOT DES DOSSIERS : les dossiers sont à déposer ou à retourner complets par courrier au :
Service des Transferts – Validations – Dérogations Scolarité Droit - 17, rue Saint Hippolyte - 75013 PARIS
(service ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)

FERMETURE DU SERVICE : du 15 juillet 2008 au 2 septembre 2008 inclus

- Régime normal

L1 = 1^{ère} année de licence du 2 juin au 4 juillet 2008

L2 = 2^{ème} et L3 = 3^{ème} année de licence : dès connaissance des résultats (date limite 5 septembre 2008)

M1 = Master 1 dès connaissance des résultats (date limite 5 septembre 2008)

Les étudiants qui se présentent **aux examens de la session de septembre** doivent déposer leur dossier complet au plus tard le **10 octobre 2008**. Les dossiers seront examinés à titre exceptionnel, dans la limite des capacités d'accueil.

Pour le M1 Droit social, retour des dossiers par courrier directement à l'UFR 12 **département de droit social**, 12, place du Panthéon - 75231 PARIS cedex 05

- CAVEJ ou CNED (validations) 14 novembre 2008

PROCEDURE DE TRANSFERT

Tout étudiant ayant déjà été inscrit dans une université **autre** que Paris 1, doit après acceptation de sa demande par l'université de PARIS 1, retirer une demande de transfert départ dans son université d'origine.

En revanche, **un Avis Favorable de Départ est obligatoire pour les Universités suivantes** (avis à apposer sur le dossier de transfert de PARIS 1, au verso) : **PARIS 4, PARIS 8 et PARIS 12**.

Ne sont pas concernés par la procédure de transfert, les étudiants en provenance d'établissements publics ou privés autres que les Universités et Instituts Universitaires de technologie (IUT).

Les demandes de transferts **en cours de LICENCE L1 et L2** ne sont pas acceptées, sauf cas exceptionnel :
dans le cas - d'un changement d'orientation impliquant le choix d'une formation non dispensée dans l'université d'origine,
- d'une affectation professionnelle des parents ou des intéressés de province en Ile de France,
- d'un rapprochement d'un conjoint,
- d'enseignement à distance (CAVEJ ou CNED)

Elles sont instruites en fonction des places encore disponibles dans la formation souhaitée.

PROCEDURE DE VALIDATION

Etudiant n'ayant pas le baccalauréat mais titulaire d'un diplôme susceptible d'être validé pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Etudiant possédant le baccalauréat et un diplôme post bac non délivré à l'université.

Etudiant possédant un diplôme universitaire mais désirant poursuivre un cursus d'études différent.

NB : une validation n'est valable que pour l'université qui l'a délivrée et pour l'année en cours.

PIECES A FOURNIR

POUR TOUS LES CANDIDATS

- Une lettre adressée à Monsieur le Président de l'Université de Paris 1 exposant les motifs de la demande de transfert ou de validation, accompagnée de tous les justificatifs (ne pas mettre sous enveloppe),
- La photocopie de vos diplômes et relevés de notes (y compris le baccalauréat),
- La photocopie de votre carte d'identité **et** de votre carte d'étudiant(e),
- Pour les élèves d'hypokhâgne et khâgne fournir obligatoirement la proposition d'équivalence délivrée par le lycée,
- 2 enveloppes autocollantes format 11,4 x 16,2 affranchies à 0,54 euro et libellées à vos nom et adresse,
- 1 enveloppe autocollante format 21 x 29,7 affranchie à 1,30 euro et libellée à vos nom et adresse,
- 1 enveloppe autocollante format 11,4 x 16,2 affranchie à 0,54 euro et libellée au nom et adresse de l'université de départ.

Fournir en plus pour les validations uniquement

- lorsque les études ont été effectuées dans un établissement d'enseignement autre qu'une université, il est recommandé de fournir un transcript d'études, c'est à dire le programme des études ainsi que les relevés de notes obtenus par matière et par année. Ceci est obligatoire pour les étudiants d'un **BTS** ou d'un **DUT**. Ces derniers devront produire, en plus, l'avis du directeur de l'IUT sur l'aptitude du candidat à poursuivre des études en université.

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER

Inscription sollicitée (case à compléter suivant la demande)

Licence :

1^{ère} Année |_1_|

2^{ème} Année |_2_|

3^{ème} Année |_3_|

Master :

1^{ère} Année |_1_|

Pour les cours par correspondance préciser en plus **CAVEJ** ou **CNED**

LISTE DES UFR DE SCIENCES JURIDIQUES

Important : pour le **CAVEJ** ou **CNED**, les étudiants qui demandent à s'inscrire en 1^{ère} année, 2^{ème} année ou en 3^{ème} année de Licence en Droit doivent indiquer : (**UFR 26 CAVEJ** ou **UFR 26 CNED**)

UFR 26 : Etudes juridiques générales

- Capacité en Droit (régime normal ou CNED)
- **L1, L2, L3 de Licence en Droit** (régime normal ou CAVEJ ou CNED)
Pour le L3 du régime normal (dans intitulé de l'UFR), préciser le parcours :
 - o L3 parcours indifférencié
 - o L3 parcours droit privé
 - o L3 parcours droit public
 - o L3 parcours droit international et européen

Pour les étudiants en maîtrise en droit du centre audiovisuel : préciser (l'UFR et l'option)

UFR 01 : Maîtrise en Droit option Droit Public (CAVEJ)

UFR 05 : Maîtrise en Droit option Carrières Juridiques et Sciences Criminelles (CAVEJ)
ou Maîtrise en Droit option Droit des Affaires (CAVEJ)

Pour les étudiants en Masters M1 : préciser (l'UFR et l'option)

UFR 01- option Droit, Administration et secteurs publics,

UFR 05 – option Droit des affaires,

UFR 07 – option Etudes internationales et européennes

UFR 12 – option Travail et études sociales, AES et droit social

(Rappel : Pour le M1 Droit social, retour des dossiers par courrier directement à l'UFR 12 département de droit social, 12, place du Panthéon 75231 PARIS - Cedex 05)

**Renseignements concernant le contenu de la Licence et des Masters et le choix des études, auprès du Service d'Orientation, de Documentation et d'Insertion Professionnelle (SODIP) centre PMF – bureau C9-01
90 rue de Tolbiac - 75013 PARIS ☎ 01.44.07.88.34 /88.35 ou sur internet <http://www.univ-paris1.fr>**